

III

DÉCLARATION DE GUERRE

DES

MICMACS AUX ANGLAIS

S'ILS REFUSENT D'ABANDONNER KCHIBOUKTOUK (HALIFAX).¹

Netnan elnoüi chagmak del-
oüikemoüätigel kchibouktouk
edli gouvelneuléoüilich.

CHAGMAU

Oüilà éimen, oulà edli oüika-
demenkik, oulà edli élideôn
oüagaloujan, oulà paouè demen
néguèch ktélikichkatpâchin,
oulà néguèch kedouïi mechta-
yaljou demen magamiguéou,
nân nai, nân anuchema edli
ougichkaliei, nân nil elnoüi
telei, nân n'magamiguem ; ke-
dèlba nân kijoûlk ignemouich
n'ouèmtaguin yapchiou.

Tokshkemtouk k'téimoulin-
tan dèlkouïtk n'kamélamoun-
kilktniunkèl. Ludenân égélèg
mou n'témelechiktagoun kchi-
bouktouk néguèch edlidoûnel.

C'est ainsi qu'écrivent les
chefs sauvages au Gouverneur
de Kchibouktouk.

SEIGNEUR.

L'endroit où tu es, où tu fais
des babitations, où tu bâtis un
fort, où tu veux maintenant
comme t'inthroniser, cette terre
dont tu veux présentement te
rendre maître absolu, cette
terre m'appartient, j'en suis
certes sorti comme l'herbe,
c'est le propre lieu de ma nais-
sance et de ma résidence, c'est
ma terre à moy sauvage ; oüi,
je le jure, c'est Dieu qui me l'a
donnée pour être mon païs à
perpétuité.

Que je te dise donc d'abord
les dispositions de mon cœur à
ton égard, car il ne se peut que
ce que tu fais à K'chibouktouk
ne m'allarme. Mon Roy et ton

1. *Archives du Séminaire de Québec.* Le texte de cette sommation auquel les chefs micmacs apposèrent les signes de leurs tribus, fut rédigé au port Toulouse, dans le Cap Breton, et confié à un officier anglais qui le remit au gouverneur à Halifax. Une copie de cette sommation, avec traduction littérale française en regard, fut envoyée comme curiosité par l'abbé Maillard à l'abbé Du Fau, supérieur des Missions Etrangères à Paris, dans une lettre datée de Louisbourg, le 8 octobre 1749. C'est cette copie qui se trouve imprimée ici, (L'abbé H. R. Casgrain.)

N'téléguèm ak kilktéléguèm kikatkenachftichenel magamigal ; nân tchelkichkouk oüègiylagoudigik. Chkadounil luba égéliak n'tilagoudinen, kiznè n'daunkoüanen kilou. Teguento n'flelnoüi bigidech ? èchâin kil ; tamidô paouèdemen n'téliéligagin ? kichchoüelmeher mech tâtoûn oula magami-guèou, tan tédougi m'chéguik. namicher nil echkoüi nemep kehïbouktouk. Ndoko kil apch nân kechkèl temoüin, tchel-paouè. demen k'outchâin ; netnan oüègi k'chijoulek k'taginen moun'pouni n'doubélik tatinen, ak malteau n'tilagoudinen. oüègi medechkin k'pigouèlnau. nîl téguéli elnoüi mokoüèch tamî oüègi melguidèlchiou, pachik kijoûlkiktouk ; Ludenân nègueum kégidok toudélèg, jougichich talâlougèl mèch nedaouin'chkouat. nîl elnoüi égélèg mou tchel kichkatchn'pégilidèlmoukchinjou-gichich. abîch tok ouschiech n'piptaganeman kédoüi écoüimkel.

Mokoüèch élidèdemou Teopchik k'téli optakademen, kichogoch châk mou nân oüègi dèlmoulou. chkadou néguèch naoüiak mou n'kelougiu déli éouchami kemoudeminel. oüigoupchik pèl najamoultech, tchiptouk kédèl oulchedemoüidex kedouï d'limoulan'l. oulchedoüin ak oulabougouïen, ak elp menakachkichkagidè dèdemen ktélijoulikichkajâtoun deli

Roy ont fait entr-eux le partage des terres ; c'est ce qui fait qu'aujourd'huy ils sont en paix. mais moy il ne se peut que je fasse paix ou alliance avec toy. montre-moy où moy sauvage me logerai ? tu me chasses toy ; où veux tu donc que je me réfugie ? tu t'es emparé de presque toute cette terre dans dans toute son étendue. il ne me restoit plus que Kchïbouktouk. Tu m'envies encore ce morceau, jusques - là même que tu veux m'en chasser. Je connois par là que tu m'engage toy-même à ne cesser de nous faire la guerre, et à ne jamais faire alliance entre nous. tu te glorifies de ton grand nombre moi sauvage en petit nombre ne me glorifie en autre chose qu'en Dieu qui sçait très-bien tout ce dont il s'agit ; un ver de terre sçait regimber quand on l'attaque. moy sauvage il ne se peut que je ne croye valoir au moins un tant soit peu plus qu'un ver de terre à plus forte raison sçaurai-je me deffendre si on m'attaque.

Ta résidence au Port Royal ne me fait pas grand ombrage, car tu vois que depuis long tems je t'y laisse tranquile. mais présentement tu me forces d'ouvrir la bouche par le vol considérable que tu me fais. J'iray bientôt te voir. peut-être recevras-tu bien ce que je te dirai ; si tu m'écoutes et que tu me parles comme il faut, et que tu exécutes tes belles paroles, je

oulabougouen, nân ouschi connoîtraî par là que tu ne
 k'chijoûltech pa chik oulôdi cherches que le bien, de sorte
 k'paouïè demen. Koulaman ké- que toutes choses prendront un
 dèl mehet yliédal kokoùèl. net bon tour; je ne t'en dis pas
 dègimoul, ak nougouch mou davantage pour ne te pas plus
 apch kadoui chechpemoulou. longtems rompre la tête par
 mes discours.

Oüèch kakelmoul, chagmau.

Pol toulouze edloïkagik nân
 ougnâg echkou menakchen
 Michel Pechkeoüimouk.

Je te salue, Seigneur.

Ecrit au Port Toulouse cinq
 jours avant la Saint Michel.

 IV

LETTRES

DE

 M. L'ABBÉ LE LOUTRE ¹

 MISSIONNAIRE EN ACADIE.

Du 1er octobre 1738.

J. M. J.

MONSIEUR,

Vous êtes le seul a qui j'ay l'honneur d'ecrire, ma situation présente, ne me permet pas d'ecrire a mes supérieurs, et si j'ay ecrit a mon frere, je l'ay fait dans un tems ou je ne pouvois marquer quelle seroit ma destinée, ny l'employe auquel le Seigneur m'appelleroit. j'espere que vous voudrez bien suppléer au défaut de mes lettres, je proteste que je leur seray toujours soumis, et je les prie de ne me pas priver de leurs lettres parce qu'elles m'instruisent et m'animent; je commence.

Mr. le gouverneur a donc changé ma destinée, et du port royal ou je devois aller remplacer Mr. de St-Poncy, m'a placé à MaligaSèche ² pour y passer l'hyver avec Mr. Maillard afin

1. Archives du Séminaire de Québec.

2. Le 8 est une espèce de consonne qui équivaut au *w* des Anglais ou à la diphtongue *ou* dans le mot français *oui*.